

Royaume du Maroc



المملكة المغربية

**STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'INGENIERIE ET DE L'ENTREPRISE DE BTP 2018 – 2022**

**CONTRAT D'APPLICATION
RELATIF AU MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DE L'INVESTISSEMENT, DU COMMERCE,
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Al Hoceima, le 24 Septembre 2018

Sommaire

Contexte du présent contrat d'application	4
DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MIICEN	5
PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR.....	6
1 ^{er} Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur.....	7
Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur	7
Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP	8
Mesure 3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie	8
2 ^{ème} Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration.....	8
Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers des textes règlementaires	9
Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique.....	10
Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration	10
3 ^{ème} Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers	10
Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation.....	10
4 ^{ème} Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession.....	10
Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations.....	10
Mesure 9 : Créer une interprofession.....	11
5 ^{ème} Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise	12
Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises	12
Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises.....	12
6 ^{ème} Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne.....	12
Mesure 12: Renforcer l'attractivité de l'activité formelle	13
Mesure 13 : Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers	13
PILIER II : UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET UN RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL	14
7 ^{ème} Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation.....	15
Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques	15
Mesure 15 : Faciliter l'acquisition d'expertise	15

Mesure 16: Créer un pôle d'excellence BTP	15
8^{ème} Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux.....	16
Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur.....	16
9^{ème} Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés	18
Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP	18
10^{ème} Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement	18
Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur	18
Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction	18
11^{ème} Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises.....	19
Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles	19
<i>Liste des signataires</i>	22

Contexte du présent contrat d'application

Le « Contrat Cadre pour le développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP », signé le 24/09/2018, vient sceller les grandes orientations stratégiques pour le développement du secteur du BTP, suite à une étude réalisée par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (METLE), la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP) et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI).

Ce Contrat Cadre donne lieu à plusieurs contrats d'application qui en sont la déclinaison par ministère partenaire. Ils présentent les engagements détaillés pour chacun des ministères partenaires ainsi que les engagements correspondants des deux fédérations professionnelles. Ils sont signés, d'une part, par le Ministère concerné, et d'autre part, par le METLE, la FNBTP et la FMCI.

Le présent contrat d'application fait partie intégrante du Contrat Cadre signé le 24/09/2018. Par conséquent, il recense uniquement les dossiers stratégiques et les mesures correspondant aux engagements propres au Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce, et de l'Economie Numérique en collaboration avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie.

Pour pouvoir consulter la vision, les orientations générales et l'ensemble des dossiers stratégiques de la stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP, se référer au contrat cadre.

DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MIICEN

PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR

1^{er} Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur

La visibilité sur les caractéristiques et les tendances de la demande est un élément déterminant pour les entreprises du secteur, qui pourront ainsi orienter leurs investissements et répondre au mieux aux besoins du marché. De même, une visibilité accrue sur l'offre permettrait de réajuster les politiques publiques afin de mieux adapter cette offre aux besoins du secteur (mesures d'accompagnement des entreprises, système de formation,...). Enfin une meilleure connaissance des conditions de travail et des problématiques du secteur permettrait une facilitation des politiques sociales en faveur des employés du secteur.

Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en place un « **observatoire national du BTP** », regroupant l'ensemble des observatoires opérant sur le secteur, ayant pour mission d'offrir toute la **visibilité sur** :

- **Les caractéristiques du secteur** (Ex : suivi et analyse des agrégats macro-économiques, des indicateurs de la construction (nature et volume d'activité) et des indicateurs relatifs aux prix et coûts de réalisation des ouvrages,...)
- **La demande publique et privée** (Ex : collecte et publication des programmes d'investissement du gouvernement, établissements et entreprises publics, collectivités locales et grands maîtres d'ouvrage privés, veille des grands projets d'infrastructures internationaux et des projets de coopération)
- **L'Environnement, les conditions de travail, de santé et de sécurité** (Ex : baromètre des conditions de travail (sécurité sur les chantiers, couverture sociale,...)
- **Le tissu d'acteurs** (Ex : suivi et analyse des caractéristiques des différents intervenants du secteur (entreprises, bureaux d'études et laboratoires,...) et des chiffres clés associés (chiffres d'affaires, investissements,...), salon virtuel du BTP (portail présentant les entreprises du secteur, suivi des réalisations et de la qualité de celles-ci)
- **Les métiers et la formation** (Ex : suivi des évolutions des métiers et des compétences requises dans le secteur au niveau national et international)
- **Les nouvelles technologies et matériaux** (Ex : suivi de l'évolution technologique du secteur au niveau national et international)

A cet effet, le **MIICEN** s'engage à transmettre à l'observatoire du BTP les **données et informations relatives aux industries des matériaux de construction**, conformément

à une convention définie d'un commun accord entre le MIICEN, le METLE et le MATNUHPV.

La **FNBP** et la **FMCI** s'engagent à la transmission à l'observatoire du BTP des données et informations relatives au secteur du BTP, en leur possession, (données relatives au tissu d'acteurs notamment), conformément à une convention définie d'un commun accord avec le METLE et le MATNUHPV.

Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP

La stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise de BTP a mis l'accent sur la nécessité d'un partage d'informations et d'une évaluation systématiques des réalisations des projets publics d'infrastructures.

A cet effet, le **MIICEN** s'engage à communiquer aux professionnels de BTP les projets d'infrastructure concernant ce Ministère.

Mesure 3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie

Le **MIICEN** fournit, à travers l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), les efforts nécessaires pour soutenir les deux Fédérations à la promotion de l'entreprise du BTP et de l'ingénierie.

2^{ème} Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration

Le Maroc a entrepris plusieurs réformes et chantiers de réformes réglementaires magistraux ayant pour objectif d'asseoir un cadre réglementaire mettant en avant la transparence, l'équité et la qualité :

- Les dispositions du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, entré en vigueur le 1er janvier 2014. Il s'agit d'un décret applicable aux marchés de travaux, de fournitures et de services passés pour le compte de l'Etat (ministères, administrations publiques relevant des services centraux et déconcentrés), des Collectivités territoriales (régions, provinces, préfectures, communes) et des Etablissements Publics figurant dans la liste fixée par l'arrêté du ministre chargé des finances. Le décret relatif aux marchés publics a introduit des mesures de simplification et de facilitation d'accès à la commande publique et d'amélioration du climat des affaires ;
- Les dispositions du décret n°2-14-394 du 13 mai 2016 relatif au CCAG-T ;

- La réforme de la Commission des Marchés concrétisée par l'adoption du décret n° 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif à la Commission nationale de la commande publique ;
- Les dispositions du Décret n°0 2-16-344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiements et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques ;
- Les nouvelles dispositions du décret n°214272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics publié au BO n°6257 du 19 mai 2014 ;
- Les dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics
- La refonte de la charte concernant la petite et moyenne entreprise ;
- Le projet de généralisation du système de qualification et classification des entreprises aux collectivités locales et au secteur privé.

Compte tenu de l'importance de la dimension réglementaire dans le développement de tout secteur économique, le contrat cadre s'inscrit dans la démarche de réformes initiée par le Royaume et vise à contribuer à son amélioration continue.

Ainsi, l'objectif est de garantir au secteur de l'ingénierie et du BTP une réglementation adéquate, qui puisse assurer le développement des entreprises dans les meilleures conditions et sécuriser l'investissement. Cette actualisation de la réglementation sera d'abord focalisée sur l'accélération des chantiers en cours, puis sur le développement d'un effort de réforme global, consensuel et institutionnalisé.

Cet effort devra notamment porter sur la mise en place d'une législation forte pour l'application de la Préférence Nationale afin de permettre un soutien à l'entreprise marocaine face aux pratiques anticoncurrentielles menées par les opérateurs étrangers. Dans ce sens, la loi de finance 2015 précise que «une priorité particulière sera donnée...à l'application effective de la préférence nationale dans les marchés publics dans le respect des engagements internationaux du Maroc et de la mesure tendant à faire bénéficier les petites et moyennes entreprises de 20 % de la commande publique ».

Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers des textes réglementaires

Le **MIICEN** s'engage à contribuer avec les autres départements et partenaires à parachever la réforme des textes réglementaires se rapportant au secteur du BTP et de l'ingénierie.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à être une force de proposition pour l'accélération de l'achèvement des chantiers règlementaires susmentionnés et à assurer le relais auprès des entreprises pour leur diffusion.

Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique

Sans objet pour le MIICEN.

Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration

Sans objet pour le MIICEN.

3^{ème} Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers

Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation

Sans objet pour le MIICEN

4^{ème} Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession

La **FMCI** et la **FNBTP** **représentent l'essentiel de l'activité en termes de volume d'affaire**, leur **représentativité reste limitée en matière de nombre d'adhérents, relativement à la taille du tissu**. De plus la **FMCI** et la **FNBTP** manquent de moyens suffisants pour jouer pleinement leur rôle et participer activement au développement du secteur.

Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations

Le **MIICEN** s'engage à considérer la **FMCI** et la **FNBTP** comme étant **les interlocuteurs** en ce qui concerne le secteur et la défense des intérêts des entreprises et à assurer un traitement privilégié aux doléances et réclamations défendues par ces Fédérations.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **renforcer leur représentativité** en augmentant significativement le nombre de leurs membres.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à mener davantage d'actions volontaristes pour le **développement des entreprises** du secteur. Ces actions devront entre autres concerner :

- Le développement compétitif technique et technologique des entreprises dont notamment la labellisation volontaire des bureaux de conseils et d'ingénierie, la certification des entreprises d'ingénierie et de travaux ;
- L'amélioration de la citoyenneté des entreprises : transparence, sécurité sur les chantiers, responsabilité sociale (cotisation CNSS...) et respect de l'environnement.

Ces actions seront des actions de sensibilisation, des actions de formation (référentiels volontaires, réglementation,...), des actions de mutualisation, de partenariat au Maroc et de prospection à l'international et toute autre forme d'actions tirant les entreprises du secteur vers le haut.

Mesure 9 : Créer une interprofession

Favoriser l'**interprofession** est un moyen de **coordonner les efforts** des acteurs, de créer une **coopération transversale** entre les entreprises et de **travailler sur des problématiques communes**.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **mettre en place une interprofession dynamique** rassemblant et créant une synergie entre les différents acteurs de la filière BTP. Cette interprofession aura pour objectif, entre autres :

- D'être force de proposition dans le développement et la régulation de la filière.
- De coordonner les efforts de développement/modernisation du secteur.
- De veiller à l'équité des échanges économiques entre les différents métiers de la filière.
- De contribuer à l'élaboration des standards et normes de qualité afin d'assurer l'homogénéité des produits et procédés de la filière.
- De réaliser des actions commerciales groupées, notamment à l'international.

Cette interprofession peut être constituée sous forme de cluster ou d'alliance pour une filière donnée ou un objectif de développement spécifique. Cette interprofession pourra par procédé de reconnaissance mutuelle s'arrimer à ses semblables à l'international et favoriser ainsi les synergies escomptées. _

Une fois créée, le **MIICEN** s'engage à **considérer l'interprofession comme un interlocuteur** privilégié pour le traitement des enjeux de la filière.

5^{ème} Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise

La stratégie du secteur vise à améliorer les compétences managériales des cadres et à mettre à niveau l'organisation des entreprises. L'objectif est de garantir une meilleure productivité, une augmentation de la capacité des entreprises ainsi qu'un perfectionnement du mode de gouvernance et une amélioration des conditions de travail. L'ambition est à la fois de mettre à niveau les entreprises du secteur sur le plan technique, et de réussir une large adoption par l'ensemble des acteurs du secteur des nouvelles technologies d'information et de communication.

Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises

Sans objet pour le MIICEN

Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises

Le **MIICEN** s'engage à participer à la sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'intégration des règlements techniques et des normes dans leurs prescriptions et ce à travers :

- La mise en place de séminaires d'information et de vulgarisation sur la normalisation et la réglementation technique
- La définition d'un programme d'accompagnement à l'application des normes et des règlements techniques (ex. interventions d'experts pour accompagner les démarches de sensibilisation).

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **sensibiliser** les entreprises au recours aux nouvelles technologies (à titre d'exemple, l'utilisation des **Maquettes Numériques du Bâtiment** dont notamment les plateformes collaboratives.

6^{ème} Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne

L'informel pèse lourd dans le secteur du BTP et représente un réel enjeu économique et social.

Sa forte présence a un impact social important, générant essentiellement des emplois précaires, un environnement de concurrence déloyale ainsi que des pertes fiscales pour l'Etat.

Mesure 12: Renforcer l'attractivité de l'activité formelle

En vue de réduire de manière significative l'impact de l'activité informelle sur le secteur du BTP, **le MIICEN**, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a décidé de s'engager en priorité à favoriser l'intégration des entreprises au secteur formel.

La **FNBTP** s'engage à mener des actions de **sensibilisation** des entreprises sur les pratiques illégales sur les chantiers et sur les risques qu'encourent les entreprises. Elle s'engage également à **mettre en place un système de valorisation des entreprises citoyennes** (comme par exemple l'organisation d'un prix annuel).

Mesure 13 : Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers

Sans objet pour le MIICEN

PILIER II : UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET UN RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

7^{ème} Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation

Afin de maximiser la création de la valeur ajoutée dans le secteur du BTP, il est primordial de **renforcer l'excellence et l'innovation et d'encourager l'appel aux technologies innovantes.**

Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **développer des actions pour inciter les entreprises marocaines de BTP à l'excellence.** Ces actions concernent en premier lieu la **promotion du recours aux labels et aux certifications.**

Le Ministère appuiera la demande relative à la remise en place des subventions jusqu'alors apportées à travers Maroc PME pour la certification qualité, l'élaboration de plans stratégiques de développement et à l'équipement en matériels et logiciels pour les entreprises d'ingénierie et de réalisation du secteur du BTP.

Afin d'accompagner la diffusion de nouveaux procédés et matériaux de construction dans le secteur, le **MIICEN** et les Parties prenantes **conviennent de la mise en place d'un programme d'émergence de nouveaux matériaux.**

Le **MIICEN** s'engage à renforcer les actions favorisant l'adoption de nouveaux procédés et matériaux de construction dont la promotion et la recherche appliquée ciblée.

Enfin, le **MIICEN**, la **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **assurer une meilleure visibilité sur les ouvrages réalisés par les opérateurs nationaux afin de promouvoir le savoir-faire national dans le secteur.**

Mesure 15 : Faciliter l'acquisition d'expertise

Sans objet pour le MIICEN

Mesure 16: Créer un pôle d'excellence BTP

La mise en place d'un **pôle d'excellence permettra de développer l'innovation et l'excellence dans le secteur.** En effet, un pôle/cluster consiste en la **mise en réseau virtuelle d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies (R&D, marketing, commercial, achats...) autour de projets communs à caractère innovant.**

Parmi les missions du Pôle d'excellence BTP :

- Fédérer et animer les acteurs (entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, ...) autour de projets collaboratifs à fort contenu R&D dans des niches, thématiques et filières identifiées,
- Créer un environnement technique et technologique et des synergies favorables au développement de projets de R&D et d'innovation...

A cet effet, le **MIICEN** s'engage à **participer à la mise en réseau des acteurs du BTP autour de projets communs en créant un pôle d'excellence (Recherche sectorielle, innovation, capitalisation, transfert de compétences (bibliothèque virtuelle...))**

La **FNBT** et la **FMCI** s'engagent à **participer activement à la création du pôle d'excellence, à la mobilisation des entreprises autour des projets du pôle d'excellence et à la participation active à ces projets en tant que fédérations** (identification des projets, mise à disposition d'expertise, animation du pôle,...).

8^{ème} Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux

Le secteur a besoin de véritables locomotives devant, à terme, hisser le secteur vers une plus grande compétitivité en entraînant les entreprises de taille plus modeste dans leur sillage.

Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur

Le MIICEN s'engage à participer à l'émergence de champions nationaux et régionaux à travers :

- La réintroduction de la notion d'entreprise générale dans le système de qualification et de classification.
- L'encouragement de la pérennisation des groupements (groupements nationaux ou consortiums...)
- La favorisation de l'ouverture du capital des entreprises à l'épargne publique
- Le rapprochement de l'ingénierie et des entreprises de BTP nationales par le développement de projets de conception – réalisation

Le MIICEN s'engage à participer à la pérennisation des champions nationaux et régionaux par :

- La garantie de leur participation à la réalisation des grands projets nationaux et projets innovants (selon des modalités à définir).

- La concertation avec les champions nationaux, régionaux et/ou fédérations pour la préparation en amont des grands projets.
- L'accompagnement des champions nationaux ou régionaux à s'exporter
- Le développement des Partenariats Publics-Privés.
- L'encouragement des procédures de mise en concurrence sous forme de concours ou de variantes dans les marchés publics.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **accompagner les entreprises dans la constitution de groupements, partenariats, fusions et toute autre forme de rapprochement entre entreprises.**

Le **MIICEN**, en partenariat avec les grands maîtres d'ouvrages et les Fédérations s'engage à mettre en place un Pacte engageant les futurs champions nationaux et régionaux notamment à :

- Etre exemplaire en matière d'engagement citoyen et sociétal (sécurité, hygiène, formation, implication dans le monde la formation...), notamment par la certification ISO 26.000 ;
- Avoir une assiette financière suffisante leur permettant de porter les projets d'envergure qui leurs seront confiés ;
- Augmenter leurs investissements et renforcer leurs capacités managériales, techniques et technologiques (organisation aux meilleurs standards internationaux) ;
- Assurer un portage diversifié des PME : recours à un seuil minimum de sous-traitance et de fournisseurs nationaux sur les projets nationaux équitablement traités et à l'export, et leur implication dans la supervision et le pilotage du projet ;
- Etudier la possibilité de la mise en place d'un dispositif d'appui des études de projets d'infrastructures en Afrique permettant au tissu des Bureaux de Conseils et d'ingénierie de s'exporter et jouer le rôle de tête de pont permettant aux entreprises marocaines de prendre le relais pour la réalisation de ces projets ;
- Plus particulièrement pour les entreprises de travaux, contribuer au développement de la R&D par une allocation d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires.

Le **MIICEN**, et le **METLE**, en partenariat avec les grands maîtres d'ouvrages et les fédérations s'engage à **mettre en place un système d'évaluation du Pacte pour assurer le respect des engagements des champions nationaux et régionaux.**

9^{ème} Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés

Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP

Sans objet pour le MIICEN

10^{ème} Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement

Les pouvoirs publics, la FMCI et la FNBTP **s'engagent dans un premier temps à renforcer leurs efforts pour réduire l'impact environnemental sur tout le cycle de vie des chantiers.** Dans un deuxième temps, ils s'engagent à faire du royaume une référence en matière d'éco-construction.

Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur

Aujourd'hui le secteur du BTP constitue l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie dans le pays.

Le MIICEN, à l'instar des Parties prenantes, s'associe aux appréhensions quant à la consommation future en énergie du secteur, et s'engagent à limiter cette tendance.

Le MIICEN convient d'assurer une mise à niveau environnementale du secteur à travers le respect de l'environnement sur chaque maillon de la chaîne de valeur d'un projet de construction, en particulier la traçabilité et la certification concernant les matériaux de construction.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à la **sensibilisation** des entreprises sur leur mise à niveau environnementale.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à organiser des formations relatives à la mise à niveau environnementale des entreprises (réglementation, pratiques internationales, ...).

Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction

Un des objectifs de la stratégie est de **faire du BTP marocain une référence régionale en matière d'éco-construction, d'atteindre les objectifs fixés par le plan national d'efficacité énergétique dans le bâtiment** et de **développer une expertise reconnue sur le thème du bâtiment durable et intelligent.**

A cet effet, le **MIICEN** s'engage à **multiplier les efforts pour promouvoir l'éco-construction.**

Le **MIICEN** convient de la nécessité de définir et compléter **les systèmes de traçabilité des matériaux de construction et des matières premières.**

Le **MIICEN** convient de **l'intérêt des projets pilotes pour le développement de l'éco-construction et de leurs impacts sur le changement du comportement des acteurs.**

Par ailleurs, le **MIICEN** confirme son **objectif d'accompagner les entreprises dans l'adoption des méthodes d'éco-construction et de développer une expertise dans le domaine.**

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **mobiliser les entreprises** autour des projets pilotes pour le développement de l'éco-construction.

11^{ème} Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises

Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles

Il est important de rappeler la stratégie de l'Etat visant à soutenir les entreprises exportatrices tous secteurs confondus, y compris le secteur du BTP. Plusieurs actions sont menées dans ces sens, telles que des actions de promotion, des programmes d'appui dédiés, des produits de garantie, etc.

Malgré ces dispositions, l'ingénierie et les entreprises marocaines de BTP et d'ingénierie s'exportent peu, et ce en dépit de leur expertise démontrée dans des domaines variés, tels que le logement social, les routes, l'hydraulique,...

L'export, et plus particulièrement le **marché Africain, représente pourtant des opportunités de développement importantes** qu'il s'agisse du secteur de l'ingénierie ou de la construction.

Aussi, la Stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP met l'accent sur la nécessité d'un accompagnement à l'international des entreprises qui aura pour but :

- D'accroître le rayonnement du Maroc à l'international et d'acquérir un positionnement stratégique dans la région ;
- D'augmenter les débouchés commerciaux de l'entreprise marocaine
- D'améliorer la balance commerciale du pays ;

- D'aligner les compétences de l'entreprise marocaine aux standards internationaux.

L'objectif est d'améliorer l'export à travers **les moyens suivants** :

- Offrir aux acteurs une visibilité sur les marchés : Dispositif d'intelligence économique, actions de lobbying auprès des maîtres d'ouvrage étrangers,... ;
- Faciliter l'accès aux solutions d'assurance, de financement et de garantie : Meilleure adaptation de l'offre aux besoins du secteur (caution à l'export, produits d'assurance spécifiques) ;
- Adopter une approche « filière » : Actions groupées réunissant les métiers de la filière, réalisation de deux foires annuelles et d'un salon virtuel pour promouvoir la filière ;
- Associer les fédérations aux travaux des commissions mixtes de coopération ;
- Généraliser les conventions de la non double imposition avec les pays cible pour l'export des Bureaux de conseil et d'ingénierie et Entreprises travaux.

L'atteinte de cet objectif se fera aussi à travers, le renforcement de toute structure existante et la réflexion à la création de nouveaux dispositifs susceptibles d'appuyer la réalisation des prestations d'ingénierie au profit de pays tiers compte tenu de l'effet d'entraînement favorable à d'autres secteurs de l'économie marocaine.

A l'instar de pratiques internationales, ce levier permet d'inciter des investisseurs institutionnels à faire appel à l'expertise marocaine dans le secteur du BTP en contrepartie de la prise en charge d'une partie des investissements induits (Etudes, expertises, ...). Cet avantage concurrentiel permet une pénétration accrue des entreprises marocaines dans les marchés internationaux et procure des possibilités futures d'exports très importantes.

A cet effet, le **MIICEN** s'engage à accompagner les Fédérations et les entreprises exportatrices à mettre en place une offre BTP marocaine compétitive au niveau régional et international.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à mobiliser fortement les entreprises marocaines dans les différentes manifestations organisées par les pouvoirs publics pour la promotion des entreprises marocaines à l'international (caravanes, forum,...).

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à promouvoir une image aux meilleures standards de l'ingénierie et de l'entreprise de travaux de BTP à l'international, sur la base

d'initiatives propres aux fédérations (site internet, évènements B to B, communication sur les projets réussis à l'internationale,...).

Liste des signataires

M. Moulay Hafid ELALAMY

Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce, et de l'Economie Numérique

M. Abdelkader AMARA

Ministre de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

M. El Mouloudi BENHAMANE

Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics

M. Nabil BENZAOUZ

Président de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie